

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2023

ORDRE DU JOUR

1. ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A LA DEMISSION DU 2EME ADJOINT AU MAIRE ;
 - DECISION DE MAINTIEN OU SUPPRESION D'UN POSTE D'ADJOINT A LA SUITE D'UNE DEMISSION ;
 - ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A DEMISSION ;
 - REGIME INDEMNITAIRE/MODIFICATION DU TABLEAU DES ADJOINTS.
2. REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT – MODIFICATION ;
3. RENOUELEMENT MANDAT DE GESTION LOCATIVE AVEC LE PAC-LOGT HAINAUT-CAMBRESIS ;
4. QUESTIONS DIVERSES

L'an deux mil vingt-trois le 16 janvier à 19 heures, le conseil municipal s'est réuni, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice DEFAUX le Maire.

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
DEFAUX Maurice	x		
LEMAIRE Marie-Paule	x		
LEDUC Jean	x		
MORELLE Carole	x		
DA COSTA Augusto	x		
BASQUIN Danièle		x	LEDUC Jean
AUBLIN Yolande		x	MORELLE Carole
LEPREUX Audrey	x		
POTIEZ André	x		
CARREZ Danièle	x		
GODDYN Nicolas	x		
BROUETTE Véronique	x		
CARLIER Benoît	x		
LAPOINTE Christiane	x		
DOUAY Robert	x		
QUENNESSON Gérard	x		
SOLARCZYK Christelle	x		
ETHUIN Marie	x		
JACQUEMIN Guillaume		x	QUENNESSON Gérard

Monsieur Le Maire propose de désigner secrétaire de séance Nicolas GODDYN.

Le compte-rendu de la précédente réunion n'appelle pas d'observation.

Décisions du Maire dans le cadre de sa délégation :

- Virement à la section de fonctionnement pour provision de charge pour dépréciation des restes à recouvrer auprès du comptable pour 87 €.
- Travaux rue des Ecoles : un avenant suite aux travaux supplémentaires rue des Ecoles a été signé (bordures et caniveaux à remplacer non prévus dans le devis initial), le surcoût est de 14 821 € H.T. Le projet global est de 129 613.70 € H.T.
- Suite à consultation lancée pour les travaux du chemin piétonnier entre la commune d'Avesnes les Aubert et celle de Saint Hilaire lez Cambrai (passant rue du 8 Mai), l'entreprise la mieux disante retenue est EIFFAGE pour un coût pour la commune de 25 964.10 € H.T. Les autres sociétés consultées étaient JEAN LEFEVRE (26 020.40 € H.T) et DESCAMPS TP (30 422.20 € H.T). Les travaux débiteront début Mars 2023.

I - ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A LA DEMISSION DU 2EME ADJOINT AU

MAIRE

- DECISION DE MAINTIEN OU SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT A LA SUITE D'UNE DEMISSION ;
- ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A DEMISSION ;
- REGIME INDEMNITAIRE/MODIFICATION DU TABLEAU DES ADJOINTS.

Mr Jean LEDUC a démissionné de ses fonctions d'adjoint au Maire et non de conseiller municipal, pour des raisons de santé. Mr Le Maire rappelle la procédure adéquate dans le cas d'une démission.

Mr le Maire propose de maintenir 5 adjoints en poste.

Adopté par 15 voix pour et 4 abstentions (G. QUENNESSON, C. SOLARCZYK, M. ETHUIN, G. JACQUEMIN).

Mr le Maire propose de conserver pour le nouvel adjoint le dernier rang dans le tableau des adjoints. Adoptée par 16 voix pour et 3 abstentions (G. QUENNESSON, M. ETHUIN, G. JACQUEMIN).

Mr le Maire propose de passer à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue. L'adjoint est désigné parmi les conseillers de même sexe que celui auquel il est appelé à succéder.

Deux assesseurs sont désignés (Mme SOLARCZYK et Mme LEMAIRE), le secrétaire de séance reste Mr GODDYN.

Est candidat, Monsieur POTIEZ André.

Chaque membre vote à l'appel de son nom.

Suite au dépouillement,

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral) : 0
- d) Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) : 4
- e) Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) : 15.
- f) Majorité absolue : 8

Mr André POTIEZ est élu 5^{ème} adjoint.

Le nouveau tableau des adjoints est désormais modifié :

1^{ère} adjointe, Mme Marie-Paule LEMAIRE ;

2^{ème} adjointe, Mme Carole MORELLE

3^{ème} adjoint, Mr Augusto DACOSTA ;

4^{ème} adjointe, Danièle BASQUIN ;

5^{ème} adjoint, Mr André POTIEZ.

Mr POTIEZ percevra la même indemnité que les autres adjoints (16.64% de l'IB terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique) à compter du 16/01/2023.

Adoptée par 16 voix pour et 3 abstentions (G. QUENNESSON, C. SOLARCZYK, G. JACQUEMIN).

Pour information, Mr Jean LEDUC occupera le poste de conseiller délégué devenu vacant suite à la démission de Mr MINISSINI Jean-Baptiste.

II - REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT – MODIFICATION

Suite à la loi des finances 2022 (art. 109), l'Etat impose une redistribution de la taxe d'aménagement à hauteur de 10% (le taux communal est de 5%) aux EPCI. Cette redistribution est désormais annulée au niveau de l'Etat.

Il est demandé de modifier la délibération du 28/11/22 en supprimant l'approbation du reversement de la T.A perçue par la commune à la CA2C à compter de 2022.

Adopté à l'unanimité.

III -RENOUVELLEMENT MANDAT DE GESTION LOCATIVE AVEC LE PAC-LOGT HAINAUT-CAMBRESIS

Le contrat de gestion avec le PAC-LOGT HAINAUT-CAMBRESIS pour les logements sis 2 rue des écoles doit être renouvelé. Mr le Maire propose de continuer avec cet organisme.

Adopté à l'unanimité.

IV– QUESTIONS DIVERSES

Mr QUENNESSON demande si la subvention pour l'association des Aînés a été versée. Mr le Maire rappelle la marche à suivre (AG de l'association et transmission des comptes à la Mairie) et assure que si ces conditions sont remplies, le versement de la subvention est fait. Dans le cas des Aînés, la subvention a été versée.

Les feux pédagogiques installés rue du 6ème Cuirassier sont constamment à l'orange clignotant. La mise en service doit être faite par la société EITF rapidement (l'arrêté du Maire est déjà pris).

Mr QUENNESSON demande où en est l'avancement du PLU.

La réunion avec la DDTM et les personnes publiques associées aura lieu le 02 février prochain. L'enquête publique devrait démarrer fin février-début mars 2023.

La séance est levée à 19h50.

Vu Le Maire

Maurice DEFAUX